

SOLIDARITÉ PROTESTANTE asbl

N° BCE 0417614197

Charte de bonne gouvernance

Solidarité Protestante ASBL (SP) est une organisation non gouvernementale (ONG) belge de solidarité internationale. Nos statuts, publiés au Moniteur belge, garantissent notre bonne gouvernance.

Notre organe d'administration se réunit toutes les six semaines au siège de notre organisation. Il est composé d'un nombre minimum de 5 membres et de maximum de 10 membres aux compétences complémentaires. L'Organe d'administration veille également à un équilibre de genres et de générations. L'ensemble de nos administrateurs (rices) s'acquittent de leurs fonctions sans percevoir de rémunération. Chaque administrateur exerce son mandat dans l'intérêt exclusif de l'organisation et de ses bénéficiaires. Il s'abstient de tout comportement susceptible de favoriser indûment une communauté, une organisation partenaire ou un projet spécifique en raison de ses appartenances personnelles, confessionnelles, familiales ou communautaires. Cette exigence vaut aussi bien lors des délibérations formelles de l'Organe d'administration que dans les échanges informels susceptibles d'influencer les décisions.

Lorsqu'une décision de l'Organe d'administration porte sur l'attribution de ressources à un partenaire ou un projet à l'égard duquel un administrateur présente un intérêt personnel, celui-ci est tenu de quitter la séance avant tout échange et tout votes relatifs à ce point de l'ordre du jour. Son absence et la raison de celle-ci sont formellement consignées au procès-verbal.

Les statuts et le règlement d'ordre intérieur prévoient une stricte distinction entre les compétences de l'Organe d'administration et celles de la secrétaire exécutive, qui assure la gestion journalière de l'organisation. Cette dernière n'a pas de droit de vote au sein de l'Organe d'administration.

Des procédures formelles règlent le travail journalier de l'organisation. Pour toute dépense supérieure à 2.500 Euros, la signature de deux administrateurs est d'application. Les contrats stratégiques doivent être également signés par le président. La rémunération de la secrétaire exécutive se calcule sur base d'une échelle barémique déterminée, qui tient compte des responsabilités à assumer au sein de l'organisation et de l'expérience professionnelle.

Les membres de l'OA et la secrétaire exécutive s'engagent à respecter le Code de la récolte de fonds éthique. Un mécanisme de notification d'irrégularité permet d'éviter tout abus. À ce titre, Solidarité Protestante asbl est membre de la Récolte de Fonds Éthique (RE-EF).

Nous respectons la vie privée de nos collaborateurs (rices), volontaires et donateurs (rices). L'accès aux données personnelles est réglementé de manière stricte en fonction de la réglementation européenne sur la protection de la vie privée (RGPD), entrée en vigueur en mai 2018.

Gestion et transparence financières

L'Organe d'administration de Solidarité Protestante et l'Assemblée Générale approuvent le budget annuel. L'état des comptes des revenus et des dépenses est discuté régulièrement lors des réunions de l'Organe d'administration.

Les comptes de Solidarité Protestante asbl sont audités annuellement par un(e) réviseur(e) d'entreprise externe. Les comptes ainsi que le rapport externe sont ensuite présentés à l'Organe d'administration et ensuite à l'Assemblée Générale pour approbation. Une fois approuvés, les comptes annuels et le rapport d'activité sont rendus publics. Les comptes sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique.

Solidarité Protestante asbl vise à transférer au moins 80% des fonds récoltés. Le pourcentage exact du montant récolté et investi dans les différents projets apparaît dans notre rapport d'activité annuel.

Les principaux objectifs de Solidarité Protestante asbl sont :

- a) la participation à des projets de solidarité internationale pour, dans et aux pays dans le sud ;
- b) la participation à des initiatives au niveau social, au niveau d'écolage et médical pour, dans et aux pays dans le sud ;
- c) l'aide d'urgence aux personnes, institutions et groupes de population qui sont touchés par des catastrophes ou des drames ;
- d) l'éducation et la sensibilisation de la population belge concernant la problématique du développement et l'implémentation de la solidarité entre différentes cultures et groupes de population dans le monde ;
- e) implémenter la collaboration internationale entre les organisations qui ont un but social similaire, entre autres en se joignant aux institutions internationales et de travailler avec elles aussi bien en Belgique que dans le sud.

Chaque partenaire de terrain doit rapporter annuellement ses dépenses, ainsi que l'impact et la durabilité de chaque projet. La majorité de ceux-ci ont démontré une résilience remarquable et ont obtenu des résultats concrets qui transforment des vies.

Notre site internet publie régulièrement les projets en cours, ainsi que les différents rapports d'activité et différentes publications relatives à nos partenaires locaux dans le sud.